Maurice CHENEVOY

74 bis, Boulevard Gambetta

63400 CHAMALIERES

Tél.: 06.16.24.20.84

Α

Monsieur NOUI

Société URBA 386

Monsieur

L'enquête publique portant sur la demande d'un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Lachaux », commune de Châteauguay s'étant terminée le 21 février 2023, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse de ladite enquête.

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement vos observations éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis et commenté le 28 février 2023

Société URBA 386

M. NOUI

Commissaire Enquêteur

M. CHENEVOY

PJ. 11

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT « LACHAUX » COMMUNE DE CHÂTEAUGAY

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
A UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ AU NOM DE L'ÉTAT
POUR UN PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
AU LIEU-DIT « LACHAUX »

SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAUGAY
présenté par la Société URBA 386

Enquête Publique du 16 janvier 2023 au 21 février 2023

PROCÉS-VERBAL DE SYNTHÈSE

M. CHENEVOY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique préalable à un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « LACHAUX » sur la commune de Châteaugay présenté par la Société URBA 386, s'est déroulée pendant 37 jours consécutifs durant la période du 16 janvier au 21 février 2023.

L'organisation et le déroulement de l'enquête ont été conformes aux prescriptions légales et règlementaires et notamment à celles de l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 15 décembre 2022.

La Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné le 1 décembre 2022, Monsieur Maurice CHENEVOY en qualité de Commissaire Enquêteur. Avant le début de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a rencontré en préfecture Monsieur VIROT du bureau de l'environnement pour se concerter sur l'organisation et les modalités de l'enquête publique. Il a également rencontré le porteur du projet et sa collaboratrice. Par ailleurs, une visite du site a également eu lieu en compagnie du porteur du projet.

Les modalités de l'enquête publique ont été définies par arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 15 décembre 2022. Les mesures de publicité et d'affichage ont été réalisées conformément aux prescriptions de cet arrêté préfectoral et des dispositions légales et règlementaires. L'avis d'enquête a été diffusé dans deux journaux régionaux, - La Montagne, et le Semeur Hebdo - ; il a aussi été publié en mairie de Châteaugay, dans le voisinage de l'installation projetée ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Il a également été publié sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, (www.puy-de-dome.gouv.fr rubriques : politiques publiques/environnement, eau, prévention des risques/photovoltaïque).

Le dossier et le registre d'enquête ont été disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique à la mairie de Châteaugay aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci.

Le dossier et le registre ont également été consultables - sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, (www.puy-de-dome.gouv.fr rubriques : politiques publiques/environnement, eau, prévention des risques/photovoltaïque) — sur un poste informatique en préfecture du Puy-de-Dôme, au bureau de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique a aussi été communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pouvait :

- Les consigner sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Châteaugay,
- Les exprimer ou les remettre directement auprès du Commissaire Enquêteur lors des permanences qu'il a tenues,
- Les adresser par voie postale, au Commissaire Enquêteur, à la mairie de Châteaugay, siège de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête,
- Les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4368,
- Les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : <u>enquete-publique-4368@registre-dematerialise.fr</u> les observations éventuelles étant publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le Commissaire Enquêteur a tenu comme prévu quatre permanences, -le 16 janvier, le 27 janvier, le 9 février et le 21 février-, en mairie de Châteaugay.

A l'expiration du délai d'enquête soit le 21 février 2023 à 16h30, le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Le site a été également fermé à la même date.

L'examen du registre d'enquête et du contenu du site suggère une première appréciation selon laquelle la participation du public semble avoir été limitée ce qui pourrait traduire un faible intérêt pour le projet objet de l'enquête publique.

En effet, lors des permanences cinq personnes sont venues :

- Le 16 janvier : personne ne s'est présenté.
- Le 27 janvier : M. CARAVILLON a consulté le dossier puis inscrit : « après vue pas de remarque particulière sur le projet ».
- Le 9 février : personne ne s'est présenté.

1

Le 21 février : cinq personnes sont venues

O Une personne restée anonyme a consulté le dossier, puis indiqué verbalement

qu'elle n'avait aucune observation à formuler ; elle n'a fait aucune remarque écrite

sur le registre.

M. et Mme COMPAIN ont consulté le dossier, posé un certain nombre de questions

puis déclaré qu'ils n'avaient aucune observation à formuler.

o M. EMORINE a formulé une double observation : d'une part « il aurait été judicieux

de prévoir en parallèle à l'installation des panneaux, d'utiliser le sol pour

l'agriculture (Élevage) »; d'autre part « la liaison au poste de transformation

ENEDIS parait être en souterrain – possibles effets électromagnétiques sur les

animaux (chevaux) ».

O Une personne qui était venue dans les horaires de la permanence, a dû repartir

pour un problème personnel. La mairie lui a dit qu'elle pouvait me téléphoner, ce

qu'elle a fait vers 16h. Tout en restant anonyme, elle a indiqué intervenir au nom

de Madame CHARTOIRE, présidente de l'association : « Préservons le plateau de

Lachaud et Châteaugay »; son interrogation était la suivante : le plan de

réaménagement du site après la fin d'exploitation de la carrière a-t-il été respecté

avant l'accord autorisant l'installation d'un parc photovoltaïque? Cette

observation a également été déposée sur le site : c'est l'observation n°3

enregistrée à 16h30.

Par ailleurs trois observations apparaissent sur le site :

o Contribution n°1 (Web): « Une remarque sur les aménagements paysagers du

projet: ils sont tous prévus à l'extérieur des clôtures du projet! Quelle garantie à

long terme de leur entretien et de leur survie ?? ».

Auteur: Anonyme

O Contribution n°2 (Email) : « Notre société, spécialisée dans les travaux de

terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le

département du Puy-de-Dôme.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies

renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et

4

entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ. ».

Auteur: Gérard ROLLIN

(gerard.rollin@colas.com)

Chef de service commercial Eolien et Solaire

COLAS FRANCE

 Contribution n°3 (Email): « Nous avons une remarque ou plutôt une interrogation sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Châteaugay.

La zone convoitée est une zone dégradée car anciennement exploitée pour une activité de carrière.

C'est sûr ce point que porte notre questionnement.

La Préfecture a autorisé l'exploitation de cette carrière avec des conditions de réaménagement de la dite zone.

L'exploitant a t'il respecté les objectifs de remise en état avant d'envisager l'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque (type de remblais, compactage etc...) ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse. ».

Auteur : Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay (plateaulachaud@gmail.com)

Ainsi au regard des observations sur le registre d'enquête et des contributions sur le site, la participation du public semble faible, ce qui traduirait peut-être un désintérêt pour le projet.

En réalité tel n'est sans doute pas le cas comme l'indique les chiffres relatifs à la fréquentation du site. En effet pendant la durée de l'enquête, il y a eu sur le site 494 visiteurs dont 289 téléchargements et 3 contributions y compris celle qui fait double emploi avec une inscription sur le registre.

Ces chiffres rapportés à la population totale de la commune de Châteaugay traduisent en fait un intérêt certain des citoyens pour le projet ce qui est d'autant plus intéressant qu'aucune opinion défavorable n'a été émise.

Enfin, il convient de relever qu'aucun organisme ou personne publique consultés n'a émis d'avis défavorable étant observé que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale est un avis tacite.

Ainsi la demande de la société URBA 386 d'un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « LACHAUX » sur la commune de Châteaugay n'a fait l'objet d'aucune critique ou contestation.

Le procès-verbal de synthèse a été présenté à Monsieur NOUI qui en a reçu un exemplaire en mains propres le 28 février 2023 à 11h.

Monsieur NOUI a été informé qu'il disposait d'un délai de 15 jours, à compter de la réception du présent procès-verbal, pour formuler d'éventuelles observations, faute de quoi, il serait considéré comme ayant renoncé à cette faculté.

Un éventuel mémoire en réponse est à adresser par courrier au Commissaire Enquêteur afin que ses apports puissent être pris en compte dans son rapport et ses conclusions motivées.

Fait à Chamalières

Le 26 février 2023

M. CHENEVOY

Commissaire Enquêteur

Procès-verbal remis

à M. NOUI

Pour la Société URBA 386

Le 28 février 2023

M. NOUI

Société URBA 386

Pièces jointes : Copies des premières pages du registre d'enquête.

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT PUY DE DOME

COMMUNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Çoch	ner la case correspondante
	Installations classées pour la protection de l'environnement
, []	Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
	Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
	Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
	Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
	Carte communale
	Classement de voirie
X	Divers
au	tifà: la demande d'un permis de construire délivré. nom de l'État pour un projet de parc photovoltaique lie dit "bachoux", commune de Chateausay
	Societé viba 386
Trumphalages has	
1650 SHOWN AND THE	
APPLY PROPERTY.	



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête: Demande d'un permis de construire délivre au nom de l'Ebel pour un projet de pose photovoltaique, au beu-dit "la chaux", sur le territoire de la commune de CHATEAUGAY. Souéte Urbo 386

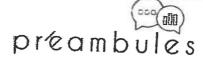
Arrêté d'ouverture de l'enquête :						
arrêté nº 2022 4894 en date du 15 decembre 2	022	de				
M. le Maire de :						
M. le Préfet de :						
Président de la commission d'enquête — Commissaire enqu	êteur :					
M						
Membres titulaires : M						
M						
M	qualité					
Membres suppléants : M						
M						
Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 16 yannon	au 7.1	Planer 7-023				
les de à	et de	à				
tes de à						
les do à	at da	3				
Siège de l'enquête: Maire de Chaterigney						
Autres lieux de consultation du dossier :						
Registre d'enquête :						
comportant 32 fouillete per mobiles settle et accept és au	comportant32feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevo					
les observations du public : con dernières pouvent que i être e dessées par	ir ie commissaire enqi	Jeteur, destiné à recevoir				
les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par	r ecrit au nom du com	missaire enquêteur à :				
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :		-				
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :	e de Chales	ngry				
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune d	es mairies où s'est d	éroulée l'enquête et à la				
préfecture de chaque département concerné.						
Réception du public par le commissaire enquêteur :						
lest 16 janvin 2023 de 9 H à	12 H et de	à				
	6H 30 et de					
	12" et de					
leg 21 formin 7023 de 13 4 30 à 1	6 4 3 0 et de	à				
	et de					
	et de					
une réunion publique 🔲 a été 💢 n'a pas été organisée par le Con		V				
	, ,					

extraits des textes réglementaires en page 24

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 16 January 2023 à 9H heures
Observations de M ⁽¹⁾
Permanence du 16 janvier 2023
Forsonne ne s'est presenté
Permanence du 27 janvis 2023
GARAVIZION Michel (Chateaugay) apris vue : par de remarque particulière un le projet
termence du 9 favrier 2023
Personne ne s'est présenté
Permanere du 21 Eurie 2023
-EMORINE Michel (Chateaugay).
Il aurait été judiceux de prévoir en parallèle à l'installation des parmeux, d'utiliser le sol pour l'agriculture (Elevage). La liaison au poste de transformation ENEDIS paraît être en souverrain, l'ossible effeté électromagnétiques sur les animaux, ((heuaux).
Juis indiquée qu'ille n'arail assaure il monten à l'armeles
Monpien & Malane COMPAIN out consulté le donne, posé un certain nombre de questions, puis le dans que le n'essent oucume observation à formales
Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent

Jumaneme a du reporter pour un pobler personnel . La maire lui a dit yn de provad me telisterne, ce prote a fait very 16 H. Elle a indique agin an de Madame CHARTOIRE, présidente de l'appointe en ! Son intersogetion stait be suivante; la spirate le carriere à t'il de spirate de la carriere à t'il de respete avent l'autorisation d'installer un par photostique? Lette deprestan a également dé depopée sur le sité c'est l'Amortin n° 3 enregistrée à 16 H30. Clos it pris en charge le 21 Ferrier 2023 = 16 #30



CHÂTEAUGAY: permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au sol, au lieudit « Lachaux », présenté par la société Urba 386

https://www.registre-dematerialise.fr/4368/

Contributions dématérialisées uniquement

Dates

Du lundi 16 janvier 2023 à 09h00 au mardi 21 février 2023 à 16h30

Référence du Tribunal Administratif

Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND en date du 1er décembre 2022

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n°20221894 en date du 15 décembre 2022

Commissaire enquêteur(rice) Monsieur Maurice CHENEVOY

Maître(s) d'ouvrage Société Urba 386 75 allée Wilhem Roentgen CS 40 935 34961 MONTPELLIER Cedex

电影纸

Contribution n°3 (Email)

Proposée par Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay (plateaulachaud@gmail.com) Déposée le mardi 21 février 2023 à 15h56

A l'attention du Commissaire enquêteur : Enquête publique centrale photovoltaïque

Objet : A l'attention du Commissaire enquêteur : Enquête publique centrale photovoltaique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons une remarque ou plutôt une interrogation sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune

La zone convoltée est une zone dégradée car anciennement exploitée pour une activité de carrière. C'est sûr ce point que porte notre questionnement.

La Préfecture a autorisé l'exploitation de cette carrière avec des conditions de réaménagement de la dite zone.

L'exploitant a t'il respecté les objectifs de remise en état avant d'envisager l'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Sincères salutations,

Le bureau de l'Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay

Contribution n°2 (Email)

Proposée par Gérard ROLLIN pour COLAS FRANCE (gerard.rollin@colas.com) Déposée le lundi 6 février 2023 à 10h43

Enquête publique projet photovoltaïque à Châteaugay 63

Objet : Enquête publique projet photovoltaïque à Châteaugay 63

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutién plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

[logo] Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire [ligne] **COLAS FRANCE** 1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX http://www.colas.com [twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 20 janvier 2023 à 11h38

Une remarque sur les aménagements paysagers du projet: ils sont tous prévus à l'extérieur des clôtures du projet ! Quelle garantie à long terme de leur entretien et de leur survie ??

		w na	s .¥ ms	
Le	Juni 2023	à_16	H 30 heures	
D. Assetting School	Le délai étant expi	iré,		
je, soussigné(e),	CHENEVEY	Mannie	déclare	e clos le présent regi
qui a été mis à la dispo	osition du public pendant		22	jours consécu
tu 16 Jun	in :	au	21 ferries Zo	23
ie	heures	à	heures	
е	heures	à	heures	
	*			\$
	. #			
	Les observations o	ont été consignées	au registre	¥1
7.				
ar 	personnes (pages i	n°	x it 3_).
₹				
			ies electroniques	
lettre en date du	résent registre :	de M		b
lettre en date du				
<u>s</u>	Ti Ti			
lettre en date du		de M		
lettre en date du		de M	p = 11	
lettre en date du		de M		
lettre en date du				
		UG IVI		
	V.			
0	4			
2		signature		
			1/	7
			1//	
		15	5000 order	
			,	

19/19